

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 38 (1976)
Heft: 4

Rubrik: La servabilité est-elle maintenant possible d'amende?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. René Schmid, traducteur technique a fêté son soixante-dixième anniversaire



Le 19 février 1976, le traducteur des textes de notre publication a fêté son soixante-dixième anniversaire. Il réside dans sa coquette maison de Remigen, près de Brugg.

Nous présentons nos vœux les meilleurs à M. René Schmid. Nous sommes heureux de le voir entamer la huitième décennie en pleine possession de ses moyens.

En tant que traducteur privé, M. Schmid se charge de traduire tous les textes de l'édition allemande pour l'édition française tirée à 9000 exemplaires sous le titre «Technique agricole». Et cela depuis novembre 1952. Travaillant avec une précision et une fidélité constantes, il ne manque cependant pas d'utiliser les tournures typiquement françaises qui donnent le ton d'un texte. Au début, l'ampleur du travail fut modeste mais depuis les années soixante, elle n'a fait que s'accroître. Le comité directeur et la rédaction se font non seulement un devoir mais un plaisir de remercier chaleureusement M. René Schmid de cette longue et utile collaboration.

Les non initiés ne peuvent apprécier la somme de déductions, de patience et de travail que représente une traduction de textes techniques. Les choses ne s'arrangent guère pour le traducteur si, de plus, l'auteur s'exprime peu clairement, voire même de façon erronée. Ce qui n'est pas si rare qu'on le pense.

Nous souhaitons à M. René Schmid une bonne santé et nous espérons qu'il restera encore quelques années au service de notre publication. Enfin nous lui souhaitons de nombreuses années de tranquillité sans que les vicissitudes de l'âge ne viennent le troubler. Ad multos felicesque annos!

La servabilité est-elle maintenant possible d'amende ?

Théâtre de l'affaire: une route de Suisse, peu importe l'endroit et l'heure. Un automobiliste a la malchance de quitter la route et «d'atterrir» dans un champ. Efforts répétés et vains pour se tirer d'affaire. En fin de compte, à 23.30 h, un agriculteur est prié de venir avec son tracteur pour remettre la voiture sur la route qui, d'ailleurs, n'est qu'à 5 mètres (cinq mètres). L'agriculteur en question ne se fait pas prier et, à l'aide de son véhicule, tire voiture et automobiliste du «pétrin».

Peu de temps après, l'agriculteur se voit notifier une amende de 40 fr. (quarante francs), pour avoir effectué une «course interdite» (art. 88 OCR)!

Je me garderai, malgré mon indignation, d'apporter le commentaire que mériterait cette affaire. Je n'irai

pas non plus jusqu'à demander à nos lecteurs de refuser leur aide dans de tels cas. Cependant, il faut quand même rappeler que les tracteurs agricoles ont été diablement utiles à certaines occasions (catastrophe aérienne près de Bâle, catastrophe ferroviaire à Essert, etc.). Pour ce qui est du fonctionnaire qui a signé la notification d'amende, je ne donnerai pas son numéro de téléphone, afin que, (dans son canton du moins), il ne soit pas tiré de son sommeil en pleine nuit.... pour donner une autorisation spéciale en vue de telles «courses».

Tout ce que je dirai en guise de commentaire, c'est ceci: Fonctionnaire trop zélé, tu rends à ton corps de métier le plus mauvais des services! R. Piller